

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 287

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Bourouaha, M. Monnet, Mme Lebon, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu,  
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« association agréée mentionnée »

les mots :

« organisme agréé mentionné ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la notion d'association. En effet, la forme associative n'est pas adaptée à un organisme de gestion de la sécurité sociale.